



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Dépenses de santé liées aux personnes en situation irrégulière

Question écrite n° 41160

#### Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les dépenses de santé liées aux personnes en situation irrégulière en France. La prise en charge sanitaire des étrangers en situation irrégulière en France repose sur 11 dispositifs différents. Ces dispositifs sont l'aide médicale d'État (AME), le maintien des droits expirés, des dispositifs tels les soins dispensés par Mayotte, les soins prodigués dans les centres de rétention administrative, la mission d'intérêt général « précarité », les permanences d'accès aux soins de santé, l'admission au séjour pour soins, les soins en détention, les équipes mobiles « psychiatrie précarité », les Samu sociaux et des dépenses fiscales. Le coût des dépenses que représentent 6 de ces 11 dispositifs est évalué à 1,5 milliard d'euros pour 2019. Ces dépenses sont plus importantes que le coût que représente le troisième ensemble hospitalier de France, situé à Marseille et composé de 4 hôpitaux et 14 000 salariés. L'absence de maîtrise des flux d'immigration irrégulière conduit à une augmentation du nombre de bénéficiaires supplémentaires par mois. Aussi souhaite-t-elle connaître l'avis du Gouvernement concernant l'élaboration d'un travail permettant d'estimer le nombre d'étrangers en situation irrégulière dans le pays.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Véronique Louwagie](#)

**Circonscription :** Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41160

**Rubrique :** Étrangers

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 septembre 2021](#), page 6949

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)